

**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2022**  
**DE LA COMMUNE DE CIGOGNÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le deux mars à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt-trois février l'an deux mil vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Vincent LOUAULT, Maire.

**Présents :** Mmes BISTER Lidwine, BONLIEU-FORTIER Sophie-Anne, DENONIN Marie-Pierre LATOUR Anita, MOULOUGUI BIGNEGNIE Persis et M. CHRISTOPHE Jérémy, DE SMET Jean-Jacques, DORSEMAINE Alain et THIBAUT Charly.

**Excusé ayant donné pouvoir :** M. ARES Pascal donne procuration à M. CHRISTOPHE Jérémy.

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
11	10	11

Le quorum étant atteint, Madame DENONIN Marie-Pierre est nommée secrétaire de séance.

Lecture des comptes rendus de la séance du 08 décembre 2021 et approbation à l'unanimité des présents.

**Délibération n°2022-03-01 : Portant Révision des loyers au titre de l'année 2022.**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, conformément aux baux établis et notamment leur paragraphe « révision et indexation » le conseil municipal examine les révisions des loyers et redevances.

A ce titre, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la révision du logement communal, sis 9 rue des anciens combattants au titre de l'année 2022.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

**Vu** le contrat de location,

**Vu** les dispositions légales concernant les augmentations de loyers,

**Vu** la délibération n°2021-02-04 en date du 24 février 2021 portant révision des logements communaux aux dates d'anniversaire en juin, suivant les variations des indices référencés dans les beaux correspondant à cette période,

**Décide :**

- D'augmenter le loyer du logement sis 9 rue des anciens combattants de + **0.66 %** suivant l'indice du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 du tableau de l'IRL (Indice de Référence des Loyers).
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

**Délibération n°2022-03-02 : MFR : demande d'aide financière.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le centre de formation d'apprentis de la Maison Familiale d'Éducation et d'Orientation (MFEO) de Sorigny, membre du réseau régional des Maisons Familiales Rurales (MFR), a adressé à la mairie une demande de subvention pour un jeune apprenti résidant de la commune.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'attribuer d'une aide financière à la Maison Familiale d'Éducation et d'Orientation (MFEO) de Sorigny.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

- **ACCEPTE** d'attribuer un montant de **100 euros** à la Maison Familiale d'Éducation et d'Orientation (MFEO) de Sorigny pour le jeune apprenti résidant de la commune de Cigogné.

Monsieur Le Maire se chargera de mandater ladite somme avant la fin de l'exercice 2022.

**Délibération n°2022-03-03 : Association des parents et amis de l'Arc-en-ciel : demande de subvention au titre de l'année 2022.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que l'association des parents et amis de l'Arc-en-ciel a adressée à la mairie une demande de subvention au titre de l'année 2022.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ladite demande de subvention.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

**- ACCEPTE** d'attribuer un montant de **50 euros** à l'association des parents et amis de l'Arc-en-ciel.

Monsieur Le Maire se chargera de mandater ladite somme avant la fin de l'exercice 2022.

**Délibération n°2022-03-04 : Avenants à divers lots pour des travaux de réhabilitation de la salle communale la Petite Champagne.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle communale la Petite Champagne, le lot 1, 5 et 6 doivent faire l'objet d'un avenant.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**VU** le code des marchés publics,

**VU** les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n° 2020-11-52 du 25/11/2020 relatives à l'approbation du projet détaillé des travaux de réhabilitation de la propriété FERRAND.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,**

- **Décide** de conclure les avenants suivants :

**Lot n°1 : Démolition Maçonnerie : avenant pour travaux supplémentaires :**

Montant du marché initial : 150 866.54 HT

**Avenant n°1 objet de la délibération : 10 946.19 HT**

Nouveau montant du marché : 161 812.73 HT

**Lot n°5 : MENUISERIE INTERIEURE BOIS-MOBILIER : avenant pour travaux supplémentaires :**

Montant du marché initial : 15 500.00 HT

Avenant n°1 : 3 578.70 HT

**Avenant n°2 objet de la délibération : 5 50.00 HT**

Nouveau montant du marché : 19 628.70 HT

**Lot n°6 : CARRELAGE : avenant pour travaux supplémentaires :**

Montant du marché initial : 19 688.65 HT

**Avenant n°1 objet de la délibération : 1805 HT**

Nouveau montant du marché : 21 493.65 HT

- Autorise Monsieur le Maire ou ses adjoints délégués à signer les avenants considérés ainsi que tous documents nécessaires.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- L'inauguration de la salle la « Petite Champagne » aura lieu le samedi 18 juin 2022. Les équipements nécessaires à son fonctionnement ont été commandés et un appel à projet pour son utilisation sera lancé aux habitants du village.
- Le passage sur la commune du bus numérique est prévu le 30 mars 2022. A cet effet, un document de communication sera adressé aux habitants afin qu'ils puissent s'inscrire et prendre connaissance des modalités d'organisation.
- A l'occasion du 82<sup>ème</sup> anniversaire de la ligne de démarcation, une reconstitution est prévue le 25 juin 2022 sur la commune. Le cheminement de la manifestation s'effectuera entre Bléré et Cigogné.
- Il a été décidé de mettre des ralentisseurs à la rue de Reignac et de mettre à sens unique la rue du cimetière
- Pour le projet sur les 3 terrains à bâtir, un rendez-vous est pris avec les architectes des bâtiments de France afin d'étudier la possibilité de créer une entrée commune aux 3 terrains.
- Les élections présidentielles se tiendront les 10 et 24 avril 2022.
- Le troc aux plantes de l'association la Cigogne fleurie aura lieu le 24 avril 2022.
- La date pour le jour du cher est fixée au 16 juillet 2022.

**La séance est levée à 23h.**

**La date de la prochaine réunion est fixée au 06 avril 2022.**

---